

# **Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXIXe assemblée générale du 23 septembre 1933, à Sion**

Autor(en): **Schmassmann**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und  
Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et  
améliorations foncières**

Band (Jahr): **31 (1933)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

die Autos zu zwingen. Nochmals empfing die Gesellschaft herzliche Gastfreundschaft durch herrliche Weinspenden, hörte sie geistreiche Worte aus dem Munde von Herrn Nationalrat Crittin und dann klang das Fest aus. Nach allen Richtungen fuhren die Autos, die zwei Tage hübsch beieinander verbracht hatten, davon mit frohgelaunten Insassen, voll des Dankes für die einzig schöne Tagung. B.

## Société suisse des Géomètres.

### Procès-verbal

*de la XXIX<sup>e</sup> Assemblée générale du 23 Septembre 1933, à Sion.*

Présidence: Président central: Bertschmann. Secrétariat: Secrétaire central Schmassmann. Membres présents: 113.

*Ouverture et constitution de l'assemblée.* Le président central Monsieur Bertschmann déclare la XXIX<sup>e</sup> assemblée ouverte à 5 h 10. — Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents et salue en particulier notre membre d'honneur, Monsieur le directeur fédéral du cadastre Baltensperger, Monsieur Zölly, Ing. Chef de section du service topographique fédéral, et notre hôte, Monsieur le conseiller municipal Victor de Werra, comme représentant de la ville de Sion.

Monsieur Maye, Président de la section valaisanne, souhaite à tous une chaleureuse bienvenue, il espère que chacun remportera dans ses foyers un joyeux souvenir des journées passées dans le beau Valais. —

Vogel et Thonney sont désignés comme scrutateurs, Emery et Etter fonctionnent comme traducteurs. —

*Procès-verbal.* Le procès-verbal de la XXVIII<sup>e</sup> assemblée générale à Fribourg, publié dans l'organe de la société du 8 mai 1932, est adopté. —

*Rapport annuel.* Le rapport annuel pour 1932 paru également dans notre journal, est accepté. —

*Compte rendu financier pour 1932 et Budget 1933.* Kübler, caissier central, rapporte sur les comptes 1932, publiés dans la « Revue technique suisse des mensurations » du 14 mars, et présente le budget pour 1933. — Il rend attentif sur l'état très favorable de nos finances. — Après connaissance prise du rapport des vérificateurs et sur la proposition de l'assemblée des délégués, les comptes et le budget sont admis. —

*Lieu et date de la prochaine assemblée générale.* Il est prévu pour 1934 une assemblée d'un jour, l'assemblée des délégués propose Baden. — Il est décidé que la prochaine réunion aurait lieu dans le canton d'Argovie, soit à Baden ou à Aarau.

*Elections.* A l'exception de Schmassmann, tous les autres membres du Comité central acceptent une réélection. — L'assemblée des délégués propose Dändliker en remplacement de Schmassmann. Le vote au scrutin secret donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés et rentrés . . . . .	113
Blancs . . . . .	4
Valables . . . . .	109
Majorité absolue . . . . .	55

Sont nommés:

Bertschmann . . . . .	par 103 voix
Nicod . . . . .	» 107 »
Kübler . . . . .	» 107 »
Früh . . . . .	» 104 »
Maderni . . . . .	» 103 »
Delacoste . . . . .	» 97 »
Dändliker . . . . .	» 78 »

Le président central Bertschmann est confirmé dans ses fonctions par 91 voix.

*Commission centrale de taxation.* Pelichet donne sa démission de membre de la commission centrale de taxation. La section vaudoise propose Etter pour le remplacer. Sont nommés par votation à main levée, Werffeli, Schärer et Etter. Carrupt fait observer, que cette dernière nomination ne doit à l'avenir pas faire règle et qu'il n'est pas dit qu'un membre démissionnaire doit être remplacé par un membre de la même section.

*Vérificateurs des comptes.* Gendre est confirmé comme vérificateur. En remplacement de Vogel, démissionnaire, l'assemblée nomme Zumbach.

*Personnel auxiliaire.* Fisler rapporte sur la question du personnel auxiliaire et jette un coup d'œil rétrospectif sur les négociations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour.

L'arrêté concernant l'emploi du personnel auxiliaire dans les mensurations cadastrales du 3 mars 1933, donne la base fondamentale pour la formation du personnel susnommé.

La Société suisse des Géomètres et l'Association suisse des Techniciens Géomètres firent parvenir à l'office fédéral de l'industrie, du commerce et du travail une note commune qui prévoit les points suivants:

Soumission du personnel auxiliaire à la loi sur la formation professionnelle:

Education scolaire d'une durée de 9 ans.

Preuve de qualification professionnelle.

4 ans d'apprentissage y compris 3 cours d'instruction théorique de 25 semaines avec 950 heures.

Organisation de cours professionnels intercantonaux.

Examens de fin d'apprentissage sous les auspices des organisations professionnelles.

Le personnel auxiliaire devra dorénavant être spécialement occupé au dessin des plans cadastraux. —

*Rapport sur le programme d'études pour les géomètres du Registre foncier.* Bertschmann rapporte sur la solution intervenue qui ne correspond, il est vrai, pas exactement aux décisions de la S. S. G.

Il rend en outre attentif sur l'exposé paru à ce sujet dans le numéro de septembre de notre journal. —

*Journal.* Bertschmann donne des renseignements sur la réorganisation du journal. — Il rappelle que l'union avec les associations parentes était d'urgence et que cette union permettra un travail en commun, fécond et bienfaisant pour tout notre pays. —

Il est donné connaissance du contrat prévu entre la Société suisse des Géomètres, la Société suisse de photogrammétrie et l'Association suisse du génie rural. — Il est à faire remarquer que le journal reste propriété de la Société suisse des Géomètres. — Personne ne prenant la parole, le contrat est adopté. —

*Divers et propositions individuelles.* Le président Bertschmann rappelle la mémoire des membres décédés durant l'exercice écoulé,

ce sont MM. Forster à Uster, Allenspach à Gossau, Germann à Zurich, Schneebeli à St-Gall et Weber à Langenthal. — L'assemblée se lève en signe de deuil. —

Une lettre de Beck rend attentif sur la diminution prévue des subventions pour les travaux de remaniements parcellaires. Schärer croit qu'il serait, dans ce cas, opportun d'agir de concert avec la Société suisse du génie rural et l'Union des paysans, faisant valoir que les travaux susnommés augmentent la production du sol, point capital durant la crise que nous traversons. Stamm, géomètre cantonal, a pris des informations à ce sujet, une diminution des subventions de la part de la Confédération pour les remaniements parcellaires n'est pas prévue, par contre il est question de la fixation d'un contingent pour ces travaux.

*Congrès international des géomètres.* Le président Bertschmann donne connaissance du programme du prochain congrès, qui aura lieu au mois de juillet 1934 à Londres. — Il invite tous les collègues à y prendre part, afin d'assurer à la Suisse une bonne représentation.

Ganz annonce qu'une caisse de voyage est en train de se créer, et il donnera dans une prochaine réunion tous les détails y relatifs aux personnes qui s'y intéresseront.

Au nom de la section « Suisse centrale » Zündt remercie la nomination de Dändliker au Comité central, cette nomination correspondant à un vœu depuis longtemps émis au sein de la dite section. —

Le président donne la parole à Monsieur Baltensperger, directeur fédéral du cadastre, pour sa conférence sur « *Les Particularités du Cadastre en Valais*. Nous donnons quelques détails de cette intéressante causerie:

Dans les années 1860—1880, 17 communes du bas Valais furent levées à la planchette. —

Une loi promulguée en 1891 prévoyait entre autres, par des cours spéciaux, la formation du personnel des mensurations. — Durant la période 1891—1912, date de l'entrée en vigueur du Code civil suisse, la propriété privée de 141 communes a été levée en partie à la planchette, en partie par la méthode des coordonnées rectangulaires, mais sans triangulation et points de polygones. —

Ces mensurations ont rendu d'éminents services au cadastre fiscal, mais ne peuvent pas être reconnues valables par le Code civil suisse. — Les mensurations cadastrales doivent être encore exécutées sur une superficie de 3600 km<sup>2</sup> d'après les différentes méthodes des coordonnées polaires, planchette et photogrammétrie aérienne. —

On entend ensuite Monsieur Zölly, Ing. chef de section du service topographique fédéral, parler des « Bases géodésiques du Canton de Valais ». — Quelques traits historiques très intéressants ont été signalés. — En 1831 par exemple, sous la direction du chanoine Berchtold, une base de 2095,966 m de longueur fut mesurée près de Sion, opération suivie les années suivantes par la mesure des angles. —

Nous ne pouvons pas entrer dans de plus amples détails, relatons cependant les noms cités des Haller et Rosenmund, qui ont joué un si grand rôle dans la triangulation du Valais. —

Il est à souhaiter que ces deux magistrales causeries seront publiées dans le journal des géomètres, afin de faire connaître à un cercle plus étendu toutes ces particularités du Valais, soit au point de vue géodésique et en ce qui concerne les mensurations cadastrales. —

Liestal, le 28 septembre 1933.

Le secrétaire: sig. Schmassmann.

---